

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2011/432 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), à la formation des cadres, aux animateurs sportifs départementaux et aux conventions d'objectifs

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 339 363,02 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 33 500 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 36 931,98 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif
- 140 162,89 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 2 100 € au titre de l'aide à la formation de cadres sportifs
- 122 147 € au titre de l'aide aux animateurs sportifs départementaux
- 4 521,15 € au titre de l'aide aux conventions d'objectifs.

Elle décide par ailleurs de conclure des conventions d'objectifs avec les comités ci-après pour la période 2011-2013 et de leur attribuer pour 2011 les subventions suivantes :

- 30 000 € pour le Comité départemental de l'Avant-garde du Rhin (AGR)
- 15 000 € pour le Comité départemental d'athlétisme
- 16 000 € pour le Comité départemental de badminton
- 20 000 € pour le Comité départemental de gymnastique
- 16 000 € pour le Comité départemental d'haltérophilie
- 10 000 € pour le Comité régional de handisport
- 2 000 € pour le Comité départemental de lutte
- 16 000 € pour le Comité départemental de natation
- 2 000 € pour le Comité départemental de sport adapté
- 18 000 € pour le Comité départemental de tir
- 2 000 € pour le Comité régional d'ultra léger motorisé (ULM).

Le versement de l'aide annuelle interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par les comités, de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance dès la notification de la convention, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

Dans l'attente du transfert en 2012 des crédits sur une enveloppe dédiée, pour l'année 2011 et à titre transitoire, l'aide départementale sera ventilée sur les enveloppes dédiées à l'aide à la licence, à l'organisation de manifestations sportives, au recrutement d'animateurs sportifs, à la formation de cadres, aux contrats d'objectifs ...

La commission permanente approuve par ailleurs :

- la convention financière à intervenir entre l'Association "Strasbourg Agglomération Athlétisme" (S2A) et le Département
- le contrat d'objectifs 2011 et la convention financière 2011 à intervenir entre le Comité départemental de judo et le Département
- les conventions d'objectifs 2011-2013 et les conventions financières 2011 à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants : Comités départementaux de l'AGR, d'athlétisme, de badminton, de gymnastique, d'haltérophilie, de lutte, de natation, de sport adapté ainsi que de tir ; Comités régionaux de handisport ainsi que d'ULM.

Elle autorise en outre son président à signer ces vingt-cinq documents.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-58002-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11